



Rue du Champ de Courses  
76370  
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

**COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2025**

Date de convocation : 22/07/2025

Date d'affichage : 22/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Pascal LEGOIS, Adjoint au Maire.

**Etaient présents :** Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Martine BUISSON, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Alain NOEL, Gilbert BAUDER, Stéphanie LEVILLAIN, Alain DEHAIS, Jonathan DESGROISILLES

**Etaient Absents :** Jean-Claude GROUT a donné pouvoir à Pascal LEGOIS  
Pascal CAILLY a donné pouvoir à Ronald SAHUT  
Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR  
Florence COSSARD, excusée  
Dominique CATEL  
Armelle POIRIER

M. Jonathan DESGROISILLES a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	12
Pouvoirs	3
Votants	15

**OBJET :**

**RÉVISION LOYER LOCAL KINÉ- OSTEOPATHE  
ESPACE DES SAULNIERS**

Conformément au contrat de bail, il est nécessaire de réviser le loyer du local Kiné - Ostéopathe situé Espace des Saulniers.

Monsieur le Maire Adjoint propose, comme cela est prévu dans le bail, une variation du montant du loyer correspondant à l'indice du coût de la construction connu à la date anniversaire du bail (1<sup>er</sup> juillet), soit du 1<sup>er</sup> Trimestre de l'année, comparé à l'indice du même trimestre de l'année précédente.

Cette année et pour la première fois, le loyer est en légère baisse.

Le loyer passerait de 614,00 € à 591,67 €, arrondi à 591,00 € soit une baisse de 3,75 %.

Le montant des charges est actuellement de 25,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'appliquer la baisse équivalente à 3,75 % et d'arrêter le loyer du local à 591,00 € par mois

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.



Le Maire-Adjoint,

P. LEGOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20250728-51-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/08/2025  
Publication : 01/08/2025